



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Communiqué de presse

Vinpai, le spécialiste des ingrédients naturels, l'alternative aux additifs chimiques pour l'agroalimentaire et la cosmétique, lance son introduction en bourse sur Euronext Growth® à Paris

- ✓ **Augmentation de capital d'environ 5,5 M€, pouvant être portée à environ 6,4 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et jusqu'à 7,0 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation**
- ✓ **Prix de l'Offre à Prix Ferme : 6,55 € par action correspondant à une valorisation pré-monnaie de 15 M€**
- ✓ **4,9 M€ d'engagements de souscription (dont 1,6 M€ par compensation de créances), soit 88,6% du montant initial de l'Offre**
- ✓ **Période de souscription : du 6 juillet au 12 juillet 2023 (20h) pour l'Offre à Prix Ferme et jusqu'au 13 juillet 2023 (12h) pour le Placement Global**
- ✓ **Règlement-livraison prévu le 18 juillet 2023 et début des négociations des actions prévu le 19 juillet 2023**
- ✓ **Opération éligible aux dispositifs PEA « classique », PEA « PME-ETI », et au réinvestissement économique dans le cadre d'un apport cession (article 150-0 B ter du Code général des impôts)**

Saint-Dolay - France, le 6 juillet 2023 – 7h00 CEST – Vinpai (la « Société »), spécialiste de la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients fonctionnels à base d'algues et de végétaux à destination de l'agroalimentaire et de la cosmétique, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® à Paris (code ISIN : **FR001400AXTI** ; mnémonique : **ALVIN**).

Cyrille Damany, Président et Co-fondateur de Vinpai, et Philippe Le Ray, Directeur Général et Co-fondateur, déclarent : « *Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui le lancement de l'opération d'introduction en bourse de Vinpai, une étape*

véritablement structurante dans l'histoire de la Société. Nous avons créé Vinpai il y a plus de 10 ans, animés par la conviction que le végétal était une solution incontournable pour répondre à la demande grandissante pour une alimentation plus saine, génératrice de bien-être et avec un meilleur impact environnemental. Vinpai a développé une large gamme de produits végétaux, grâce à un approvisionnement maîtrisé et un outil industriel performant, qui ont permis d'étendre la commercialisation de nos ingrédients dans plus de 35 pays à travers le monde.

Nous voulons aujourd'hui accélérer cette croissance en continuant d'innover, afin d'élargir l'utilisation de nos matières premières végétales dans l'alimentation mais aussi dans des marchés porteurs comme la cosmétique ou le bien-être. C'est la réponse que nous souhaitons apporter aux préoccupations des consommateurs, tant sur leur santé que d'un point de vue environnemental. Fort d'un modèle où l'exportation des produits facilite la production locale de nos clients BtoB, nous poursuivrons également notre conquête internationale, en nous appuyant sur nos solides fondamentaux pour adresser de nouveaux marchés et proposer des produits à plus forte valeur ajoutée. »

Vinpai développe des ingrédients fonctionnels à base d'algues et de végétaux pour remplacer les additifs chimiques

Depuis 2011, Vinpai conçoit, fabrique et commercialise des gammes complémentaires et innovantes d'ingrédients fonctionnels à base algale, végétale, minérale et de fibres pour améliorer les recettes des industriels de l'agroalimentaire, de la cosmétique et de la nutraceutique et du bien-être. Ces ingrédients innovants permettent non seulement aux industriels de substituer des additifs chimiques par des formulations naturelles, mais également, associés à un savoir-faire en nutraceutique, d'augmenter les qualités nutritionnelles de leurs produits finis (texturer, aromatiser ou encore conserver). Ce sont aujourd'hui plus de 3 500 formules et recettes qui ont été développées par Vinpai.

Vinpai a développé un approvisionnement optimisé pour répondre aux demandes d'industriels positionnés sur des secteurs à forts volumes. Plus de 90% de ses approvisionnements sont réalisés en Europe, principalement en France et en Allemagne, auprès de fournisseurs reconnus et certifiés. Vinpai s'appuie également sur une organisation industrielle moderne, flexible et scalable. Répartie sur deux sites (Saint-Dolay et Rieux), dans le Morbihan et à proximité du port de Saint-Nazaire, la Société bénéficie d'un emplacement au cœur même du hub breton et compte aujourd'hui une équipe de 39 collaborateurs.

Le modèle économique de la Société repose ainsi sur des fondements solides articulés autour de cinq axes :

- ✓ Un positionnement sur des marchés résilients et des tendances porteuses en raison de la prise de conscience des consommateurs sur leurs modes de consommation et les questions environnementales ;
- ✓ Une capacité d'innovation reconnue en vue de consolider son portefeuille d'ingrédients naturels avec de nouvelles solutions à forte valeur ajoutée pour alimenter la croissance future ;

- ✓ Une organisation solide s'appuyant sur un outil industriel flexible et moderne qui, associé à des certifications réglementaires nécessaires, permet de répondre efficacement à la demande de grands comptes ;
- ✓ Un portefeuille de commandes associant forte croissance et récurrence clients ;
- ✓ Un ADN international et éco-responsable combinant une production locale pour un développement à l'export : près de 50% du chiffre d'affaires 2022 du groupe a été réalisé à l'export, dont la majeure partie au grand export.

Grâce à ses nombreux atouts, Vinpai a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 21,2% en 2022, à 6,2 M€, ce qui représente une croissance continue de l'ordre de 50,2% par an depuis 2017 (TCAM¹). Présente dans plus de 35 pays à travers le monde, la Société compte désormais près de 160 clients actifs au sein de son portefeuille. Cette conquête commerciale s'accompagne d'un taux de fidélisation clients supérieur à 80%.

Objectifs 2025 de Vinpai

Bénéficiant de l'intérêt croissant des grands industriels pour des solutions naturelles alternatives aux additifs chimiques, Vinpai a réalisé 4,1 M€ de chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2023, en croissance de +42% en comparaison avec le chiffre d'affaires réalisé au cours de la même période en 2022. Au 30 juin 2023, la Société affiche un Backlog² de 6,5 M€.

Compte tenu de son offre de produits actuelle et future ainsi que de sa stratégie commerciale, Vinpai prévoit de réaliser à fin 2025 un chiffre d'affaires de 16 M€ et une marge d'EBE supérieure à 10%³.



Modalités et conditions de l'offre

Raisons de l'offre

Le produit net estimé de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'opération s'élève à environ 4,6 M€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation – tels que ces termes sont définis ci-dessous), et sera alloué de la façon suivante :

- ✓ un montant total de 1,6 M€ sera dédié au remboursement d'une partie des dettes actuelles de la Société, par voie de compensation avec le prix de souscription des actions émises dans le cadre de cette augmentation de capital que les créanciers en question se sont engagés à souscrire ;
- ✓ le solde, soit un montant d'environ 3 M€ sera affecté de la manière suivante :

¹ Taux de croissance annuel moyen

² Ensemble des commandes validées, enregistrées sous SAP et à livrer

³ Estimations de la Société, sans que ces objectifs ne soient constitutifs d'une prévision de résultats

- environ 40% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité du groupe Vinpai ainsi qu'au remboursement de la dette pré-introduction en bourse ;
- environ 35% seront dédiés aux dépenses d'investissement dans l'outil industriel du groupe Vinpai afin d'accompagner la montée en volumes ;
- environ 20% seront dédiés au renforcement des équipes commerciales et du management intermédiaire du groupe Vinpai ; et
- environ 5% seront dédiés au financement de l'innovation et de la recherche et développement afin de créer les relais de croissance de demain.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions nouvellement émises par la Société soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ferme** » ou l'« **OPF** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - ✓ un placement en France ; et
 - ✓ un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des États-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10% du nombre d'actions ordinaires de la Société offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : (i) une fraction d'ordre A1 (de 1 actions jusqu'à 250 actions incluses) et (ii) une fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions). Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Taille initiale de l'Offre

La Société demande l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris de :

- L'ensemble des actions composant le capital social de la Société à la date du Document d'Information, soit 2 292 714 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « **Actions Existantes** ») ;
- 844 824 actions ordinaires nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, pouvant être porté à 971 547 actions ordinaires nouvelles, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que défini ci-dessous) à souscrire en numéraire, y compris par compensation de créances, et le cas échéant augmenté d'un nombre de 97 154 actions ordinaires

nouvelles, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que défini ci-dessous) (les « **Actions Nouvelles** »), soit un nombre maximum de 1 068 701 Actions Nouvelles.

En toute hypothèse, le montant total de l'Offre n'excèdera pas 7 M€. En conséquence et conformément à la réglementation applicable⁴, l'émission des Actions Nouvelles et leur admission sur Euronext Growth ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus approuvé par l'AMF. Néanmoins, en application du règlement général de l'AMF et des règles des marchés Euronext Growth, la Société a établi un document d'information qui a fait l'objet d'un examen par Euronext.

Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires de la Société et seront directement assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes.

Clause d'Extension

La Société pourra, en accord avec Invest Securities, en sa qualité de Chef de File et Teneur de Livre, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15%, soit d'un nombre maximum de 126 723 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** ») au Prix de l'Offre. La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation des modalités définitives de l'Offre par le Conseil d'administration prévu le 13 juillet 2023 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.

Option de Surallocation

La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre agissant en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** »), une option permettant la souscription, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 97 154 Actions Nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation des modalités définitives de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 13 juillet 2023 jusqu'au 12 août 2023 (inclus). En cas de mise en œuvre de tout ou partie de l'Option de Surallocation, un communiqué de presse sera publié par la Société.

Prix de l'Offre

Le prix de souscription des Actions Nouvelles a été fixé à 6,55 € (prime d'émission incluse) par Action Nouvelle (le « **Prix de l'Offre** ») par le Conseil d'administration de la Société du 3 juillet 2023. Le prix des Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des Actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global.

Produit brut et produit net de l'offre

À titre indicatif, le montant du produit brut et du produit net de l'émission seraient les suivants :

⁴ Les titres de la Société n'ayant fait l'objet au cours des 12 derniers mois d'aucune offre au public, à l'exception de l'émission par la Société le 28 juillet 2022 d'obligations simples pour d'un montant total de 1 M€ dans le cadre d'une offre réalisée via une plateforme de financement participatif.

En milliers d'euros	Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%	Après exercice intégral de la Clause d'Extension	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Produit brut	5 534 K€	6 364 K€	7 000 K€
Produit brut (hors souscription par voie de compensation de créances)¹	3 932 K€	4 762 K€	5 398 K€
Dépenses estimées	960 K€	1 014 K€	1 055 K€
Produit net	4 574 K€	5 350 K€	5 945 K€
Produit net (hors souscription par voie de compensation de créances)¹	2 972 K€	3 748 K€	4 343 K€

¹ Certains créanciers de la Société se sont engagés à souscrire à l'Offre, à hauteur d'un montant total de 1 602 K€, exclusivement par voie de compensation avec la créance qu'ils détiennent à l'encontre de la Société.

Modalités de souscription

L'émission dans le cadre de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Les personnes désireuses de participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juillet à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 13 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les investisseurs seront révocables : (i) les ordres reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (les particuliers doivent se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ; (ii) les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront être révoqués auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 13 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription

Certains nouveaux investisseurs et créanciers existants de la Société se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire pour un montant total de 4 902 K€, soit 88,6% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), étant précisé que chacun des créanciers existants souscrira à l'Offre uniquement par voie de compensation avec la créance qu'il détient à l'encontre de la Société.

Ces engagements se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Les compensations de créances s'élèvent à 1,6 M€ : M. Alexandre de SELLIERS de MORANVILLE s'étant engagé à hauteur de 1,1 M€ ;
- ✓ Le solde souscrit par les nouveaux investisseurs s'élève à 3,3 M€, dont 2 M€ par Saffelberg Investment SA. À noter qu'en contrepartie de leurs engagements de garantie, les nouveaux investisseurs percevront une commission d'un montant égal à 5% du montant de leurs engagements de souscription.

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription susvisés :

Identité du souscripteur	Montant de l'engagement de souscription
M. Alexandre de SELLIERS de MORANVILLE ¹	1 140 000 €
M. Geoffeoy BELTJENS ¹	192 000 €
M. Jean-Michel GIQUEL ¹	90 000 €
M. Laurent GIQUEL ¹	90 000 €
M. Charles BELTJENS ¹	60 000 €
M. Tanguy NOBLET ¹	30 000 €
Total par compensation de créances	1 602 000 €
Saffelberg Investments SA ²	2 000 000 €
Autres Investisseurs ²	1 300 000 €
Total non par compensation	3 300 000 €
TOTAL	4 902 000 €

¹ Souscription réalisée exclusivement par voie de compensation avec la dette obligataire que le créancier détient à l'encontre de la Société, étant précisé que, conformément aux termes de ces obligations, le créancier bénéficiera dans ce cadre d'une prime de remboursement anticipée égale à 20% de la dette en principal.

² En contrepartie de leurs engagements de garantie, les nouveaux investisseurs percevront une commission d'un montant égal à 5% du montant de leurs engagements de souscription.

Par ailleurs, Cyrille DAMANY a exprimé son intérêt pour éventuellement souscrire à l'Offre, par voie de compensation avec tout ou partie de l'avance en compte courant qu'il détient à l'encontre de la Société, soit un montant maximum de 1 258 K€, en fonction de la demande.

Engagements d'abstention

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation

L'ensemble des actionnaires de la Société se sont engagés à conserver les titres de la Société pendant 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles. Les créanciers susvisés participant à l'opération se sont également engagés à conserver les titres de la Société pendant 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

L'ensemble de ces engagements (i) portent sur l'ensemble de leurs actions, à l'exception (i) de celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'Offre (hors Actions Nouvelles souscrites par compensation de créances) ou acquises sur le marché postérieurement à l'Offre et, (ii) concernant Messieurs Cyrille DAMANY et Philippe Le RAY, ne portent pas sur le nantissement consenti par chacun d'eux au bénéfice d'Aggro

Croissance, d'Eiffel Apolline Dette privée et d'Eiffel Croissance Directe en garantie du prêt accordé le 26 juin 2020 par ces dernières à la Société.

Calendrier indicatif de l'opération

6 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion du communiqué de presse annonçant l'ouverture de l'Offre et la mise à disposition du Document d'Information• Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPF• Ouverture de l'OPF et du Placement Global
12 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">• Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
13 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)• Décision du Conseil d'Administration de la Société fixant les modalités définitives de l'Offre et décidant de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension• Début de la période de stabilisation éventuelle• Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre• Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
18 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">• Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
19 juillet 2023	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris
12 août 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation• Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Éligibilité de l'offre aux PEA « classique », PEA « PME-ETI », au dispositif 150-0 B TER du CGI (Remploi de plus-value de cession) et à la qualification Bpifrance « Entreprise innovante »

Vinpai annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA « classique » et au PEA « PME-ETI ». En conséquence, les actions Vinpai peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) « classique » et « PME-ETI », qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

La Société est également éligible réinvestissement économique prévu par l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, qui permet, sous certaines conditions, aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficier du maintien du report d'imposition.

Enfin, Vinpai est qualifiée d'« Entreprise innovante » par Bpifrance.

Un résumé du régime fiscal susceptible de s'appliquer est décrit à la section de la partie II du 3.10 du Document d'Information. Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention et de la cession d'actions Vinpai.

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Actionnaires	Avant émission des Actions Nouvelles				Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Cyrille DAMANY	736 130	32,1%	736 130	32,1%	736 130	23,5%	1 472 260	28,4%
Philippe Le RAY	515 000	22,5%	515 000	22,5%	515 000	16,4%	1 030 000	19,9%
Total mandataires sociaux	1 251 130	54,6%	1 251 130	54,6%	1 251 130	39,9%	2 502 260	48,3%
Chris Project	843 524	36,8%	843 524	36,8%	843 524	26,9%	1 434 174	27,7%
Alexandre de SELLERS de MORANVILLE	0	0,0%	0	0,0%	174 045	5,5%	174 045	3,4%
Saffelberg Investments SA	0	0,0%	0	0,0%	305 343	9,7%	305 343	5,9%
Flottant ¹	198 060	8,6%	198 060	8,6%	563 496	18,0%	761 556	14,7%
Total	2 292 714	100,0%	2 292 714	100,0%	3 137 538	100,0%	5 177 378	100,0%

Actionnaires	Après exercice intégral de la Clause d'Extension				Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Cyrille DAMANY	736 130	22,6%	1 472 260	27,8%	736 130	21,9%	1 472 260	27,3%
Philippe Le RAY	515 000	15,8%	1 030 000	19,4%	515 000	15,3%	1 030 000	19,1%
Total mandataires sociaux	1 251 130	38,3%	2 502 260	47,2%	1 251 130	37,2%	2 502 260	46,3%
Chris Project	843 524	25,8%	1 434 174	27,0%	843 524	25,1%	1 434 174	26,6%
Alexandre de SELLERS de MORANVILLE	174 045	5,3%	174 045	3,3%	174 045	5,2%	174 045	3,2%
Saffelberg Investments SA	305 343	9,4%	305 343	5,8%	305 343	9,1%	305 343	5,7%
Flottant ¹	690 219	21,1%	888 279	16,7%	787 373	23,4%	985 433	18,2%
Total	3 264 261	100,0%	5 304 101	100,0%	3 361 415	100,0%	5 401 255	100%

¹ Incluant notamment la détention de Amadéite et de International Pizza Consulting, inférieures à 5% du capital post réalisation de l'Offre.

Code d'identification des titres Vinpai

- Libellé : Vinpai
- Code ISIN : FR001400AXT1
- Mnémonique : ALVIN

Intermédiaires financiers et conseils



Listing Sponsor



Chef de File et Teneur de Livre



Conseil juridique



Communication financière



ACEFI CL

Commissaires aux comptes

Mise à disposition du Document d'Information et facteurs de risques

Des exemplaires du Document d'Information établis par la Société sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 6, parc d'Activités de la Fouée – 56130 Saint-Dolay, ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext (<http://www.euronext.com>) et sur celui de la Société (www.vinpai-finance.com).

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité du groupe Vinpai décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » de la première partie du Document d'Information précité et ceux relatifs à l'Offre décrits au chapitre 20 « Facteurs de risque liés à l'offre et à l'admission des actions sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris » de la deuxième partie du Document d'Information.

Accédez à davantage d'informations sur le site dédié au projet d'introduction en bourse de Vinpai :

www.vinpai-finance.com

À propos de Vinpai

Fondée en 2011 par Cyrille Damany et Philippe Le Ray, Vinpai est une ingénieur' tech spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients fonctionnels à base algale, végétale, minérale et de fibres offrant aux industriels des alternatives naturelles aux additifs chimiques. Positionnée sur les segments de marché les plus porteurs, Vinpai accompagne aujourd'hui les industriels de l'agroalimentaire, son marché historique, de la cosmétique et de la nutraceutique, grâce à un savoir-faire *cross-technologies*, leur permettant d'augmenter les qualités nutritionnelles de leurs produits finis. La combinaison et l'association d'ingrédients et d'additifs alimentaires permet aux industriels d'accélérer leur développement, d'optimiser leurs coûts de production et de générer de la rentabilité. Répartie sur deux sites, à Saint-Dolay (Morbihan) et à proximité du port de Saint-Nazaire, Vinpai a développé plus de 3 500 formules et compte aujourd'hui 39 employés. En 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€, dont plus de la moitié à l'export et est établie dans plus de 35 pays.

Pour plus d'informations : <https://www.vinpai.com/>

Contacts

Vinpai

Philippe Le Ray
Directeur Général
investors@vinpai.com

NewCap

Théo Martin / Aurélie Manavarere
Relations Investisseurs
vinpai@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Mérigeau
Relations Médias
vinpai@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Vinpai des Actions Offertes ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions Offertes peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Vinpai n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Conformément à l'article 211-3 du Règlement général de l'AMF et en application des dispositions de l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier et de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, l'offre des actions Vinpai ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'AMF.

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen (les « **États membres** »), en ce compris la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions Offertes ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« Offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.*

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Vinpai n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, Invest Securities (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des établissements garants, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation des modalités de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 13 juillet 2023 jusqu'au 12 août 2023 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Vinpai, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 complété par le règlement délégué (EU) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Vinpai et sont susceptibles d'affecter leur cours.

MiFID II gouvernance produits / marché cible : Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes a conduit à la conclusion suivante : (i) le marché cible des Actions Offertes est constitué de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détails, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Offertes sont appropriés (l'« **Evaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Offertes (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Actions Offertes n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » de la première partie du Document d'Information.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

ANNEXE : RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION

Section 1 – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS	
1.1	Identification des valeurs mobilières offertes Libellé pour les actions : Vinpai - Code ISIN : FR001400AXT1 – Code Mnémonique : ALVIN
1.2	Identification de l'émetteur Le siège social de la Société est situé au 6, parc d'Activités de la Fouée – 56130 Saint-Dolay, elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro RCS 534 747 605. Contact : investors@vinpai.com - Site Internet : www.vinpai.com - Code LEI : 969500S94L5CDKPONS13
1.3	Avertissements Ce résumé doit être lu comme une introduction au Document d'Information. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public doit être fondée sur un examen exhaustif du Document d'Information par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Document d'Information est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Document d'Information avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Document d'Information ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Document d'Information, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.
Section 2 – INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR	
2.1	Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ? L'Émetteur est la Société Vinpai, une <i>ingrédien'tech</i> française (Bretagne). Vinpai conçoit, fabrique et commercialise des ingrédients fonctionnels à base algale, végétale et minérale pour texturer, émulsifier, stabiliser, conserver et enrichir les recettes des industriels de l'agroalimentaire et de la cosmétique. Ces ingrédients innovants permettent aux industriels de substituer des additifs chimiques par des formulations naturelles et, associés à un savoir-faire en nutraceutique, d'augmenter les qualités nutritionnelles de leurs produits finis. Ingrédiériste, Vinpai propose une offre intégrée allant de la fourniture d'ingrédients fonctionnels, parfois combinés (prémix) au lancement d'une production chez un client, en passant par l'assistance à la formulation. L'actionnariat de la Société à la date du Document d'Information est le suivant :

	Situation à la date du Document d'Information	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Cyrille DAMANY	736 130	32,1%
Philippe Le RAY	515 000	22,5%
Total mandataires sociaux	1 251 130	54,6%
Amadéite	121 280	5,3%
International Pizza Consulting	76 780	3,3%
Chris Project	843 524	36,8%
Total investisseurs	1 041 584	45,4%
TOTAL	2 292 714	100%

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?
L'investisseur est invité à se reporter à la section 7 de la Partie I du Document d'Information pour de plus amples informations sur la situation financière de la Société et aux sections 15 et 16 de la Partie I du Document d'Information pour la reproduction complète des comptes audités pour les exercices 2021 et 2022 de la Société.

Principaux postes du bilan

Actif - Montants nets en K€	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3 257	2 945
Immobilisations corporelles	1 004	1 531
Immobilisations financières	88	28
Actif immobilisé	4 349	4 504
Stocks	1 243	837
Créances	1 995	2 697
Avances et acomptes versés sur commandes	14	78
Disponibilités	433	507
Charges constatées d'avance	223	70
Actif circulant	3 908	4 189
Frais d'émission d'emprunts à étaler	97	55
Écarts de conversion actif	6	0
Actif	8 360	8 748

Passif - Montants nets en K€	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres & autres fonds propres	435	1 092
Dettes financières	5 774	5 442
Provisions (Pour risques et charges)	5	0
Dettes d'exploitation	1 801	2 018
Autres dettes	6	5
Produits constatés d'avance	339	191
Passif	8 360	8 748

Principaux postes du compte de résultat		
En K€	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Chiffre d'affaires	6 221	5 130
<i>% Croissance</i>	<i>21,3%</i>	<i>16,9%</i>
Autres produits	568	438
Produits d'exploitation	6 789	5 568
<i>% Croissance</i>	<i>21,9%</i>	<i>12,1%</i>
Achats de marchandises et matières premières	3 401	2 957
Marge brute	3 387	2 611
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>54,5%</i>	<i>50,9%</i>
Autres achats et charges externes	2 248	1 563
Impôts, taxes et versements assimilés	51	55
Salaires et traitement	1 510	1 244
Charges sociales	359	611
Autres charges d'exploitation	48	54
EBITDA	(828)	(915)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(13,3%)</i>	<i>(17,8%)</i>
Dotations aux amortissements et provisions	428	675
Résultat d'exploitation	(1 256)	(1 590)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(20,2%)</i>	<i>(31,0%)</i>
Résultat financier	(236)	(156)
Résultat exceptionnel	(127)	2
Impôts sur les bénéfices	(131)	(137)
Résultat net	(1 488)	(1 607)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>(23,9%)</i>	<i>(31,3%)</i>
Tableau de flux de trésorerie		
en K€	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Résultat net	(1 488)	(1 607)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	617	322
Quotes de part de subventions virées au compte de résultat	-	-
Plus ou moins values de cession	(38)	-
Autres produits et charges calculés	(244)	13
Capacité d'autofinancement	(1 152)	(1 272)
Variation du BFR lié à l'activité	905	112
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(247)	(1 160)
Acquisition d'immobilisations	(74)	(414)
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	260	-
Variation des immobilisations financières	(60)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	126	(414)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Variation des subventions d'investissement	-	-
Variation des comptes courants	(1 155)	-
Emissions d'emprunts et de dettes financières	1 575	1 839
Remboursement d'emprunt et de dettes financières	(188)	(176)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	232	1 663
Variation de trésorerie nette	111	89
Trésorerie d'ouverture	(62)	(150)
Trésorerie de clôture	49	(61)
2.3	Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?	
	<p>La Société considère que le principal risque auquel elle fait face est le risque de liquidité. Depuis sa création, la Société a enregistré des pertes opérationnelles et son chiffre d'affaires n'a pas été, jusqu'à ce jour, suffisant pour compenser les pertes en question. La Société doit recourir à d'autres sources de financement afin de couvrir son besoin en fonds de roulement, tel que la présente levée, les emprunts bancaires à court et moyen termes, les avances en compte courant et les subventions. Elle ne peut garantir pouvoir y recourir dans le futurs dans des conditions et des montants acceptables</p> <p>La Société considère par ailleurs que ses deux principaux risques opérationnels sont (i) les défauts d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières (les 5 premiers fournisseurs représentent 42% du volume d'achat en 2022) et (ii) le risque de dépendance vis-à-vis des clients (les 10 premiers clients de</p>	

VINPAI représentent 62% du chiffre d'affaires en 2022).
Le tableau ci-après présente les risques principaux et spécifiques auxquels la Société estime être exposée. Pour une revue complète de ces risques, l'investisseur est invité à se reporter au chapitre 3 de la Partie I du Document d'Information.

Risque identifié	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
Risques liés à l'activité de la Société et aux marchés sur lesquels elle intervient			
Risques de défaut d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés au développement de la concurrence	Modéré	Faible	Modéré
Risques de dépendance vis-à-vis des clients	Modéré	Modéré	Modéré
Risques d'échec dans le développement ou la commercialisation de nouveaux produits	Modéré	Faible	Faible
Risques industriels			
Risques liés une baisse de performance ou à des dysfonctionnements de l'outil industriel	Modéré	Faible	Modéré
Risques de survenance d'un accident industriel majeur	Faible	Modéré	Faible
Risques de pollution sur un site, lors du stockage d'un produit ou de son transport et impact pour la santé et l'environnement de produits dangereux	Faible	Faible	Faible
Risques liés à l'organisation de la société			
Risque homme-clé	Faible	Modéré	Modéré
Risques de dépendance à l'égard de collaborateurs clés	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la croissance organique du Groupe	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	Modéré	Faible à Modéré	Faible
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle et aux savoir-faire du Groupe	Faible	Faible	Faible
Risques de perte des autorisations d'exploitation et mise sur le marché des produits développés par le Groupe	Faible	Faible	Faible
Risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits	Faible	Faible	Faible
Risques liés aux différentes réglementations internationales et locales dont le Groupe dépend et à leurs possibles évolutions	Faible	Faible	Faible
Risques financiers			
Risque de liquidité	Élevé	Élevé	Élevé
Existence d'un abandon de compte courant d'associé avec retour à meilleure fortune	Élevé	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels de la Société	Faible	Faible	Faible
Risque de taux	Faible	Faible	Faible

Section 3 – INFORMATIONS CLES CONCERNANT LES VALEURS MOBILIERES

3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN

Les titres dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris est demandée portent sur :

	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des actions composant le capital social de la Société à la date du Document d'Information, soit 2 292 714 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; • 844 824 actions ordinaires nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, pouvant être porté à 971 547 actions ordinaires nouvelles, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que défini ci-dessous) à souscrire en numéraire, y compris par compensation de créances, et le cas échéant augmenté d'un nombre de 97 154 actions ordinaires nouvelles, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que défini ci-dessous) (les « Actions Nouvelles »), soit un nombre maximum de 1 068 701 Actions Nouvelles. <p>Les actions seront cotées sous le code ISIN FR001400AXT1 et auront pour mnémonique ALVIN.</p> <p>3.1.2 Devise d'émission - Dénomination, valeur nominale et nombre de valeurs mobilières émises et leur échéance</p> <p>Devise d'émission : euro. Libellé des actions : Vinpai.</p> <p>Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même valeur nominale que les Actions Existantes de la Société égale à 0,10 €. Les Actions Nouvelles seront assimilables aux Actions Existantes à compter de la date de la première cotation des Actions Existantes et des Actions Nouvelles sur Euronext Growth® Paris. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières</p> <p>Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices, (ii) droit de vote (étant toutefois précisé qu'à compter de la première cotation des Actions sur Euronext Growth, les actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins bénéficieront d'un droit de vote double), (iii) droit préférentiel de souscription, (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p> <p>3.1.4 Restrictions</p> <p>Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p> <p>3.1.5 Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p> <p>Toutes les Actions Existantes sont des actions de même catégorie auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations.</p> <p>3.1.6 Politique de dividende ou de distribution</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.</p>														
<p>3.2</p>	<p>Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?</p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris est demandée sont les Actions Existantes, intégralement souscrites et entièrement libérées, et les Actions Nouvelles dont le nombre maximal s'établit à 1 068 701 (se reporter à la section 3.1 du résumé ci-dessus).</p> <p>Date de jouissance : les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Code ISIN : FR001400AXT1 - Mnémonique : ALVIN - ICB Classification : 45201040 Lieu de cotation : Euronext Growth à Paris – Compartiment « Offre au public ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé n'a été formulée par la Société.</p>														
<p>3.3</p>	<p>Les valeurs mobilières sont-elles l'objet d'une garantie ?</p> <p>L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p>														
<p>3.4</p>	<p>Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?</p> <table border="1" data-bbox="309 1630 1362 1957"> <thead> <tr> <th>Intitulé du risque</th> <th>Évaluation du risque</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Absence de prospectus visé par l'AMF et des garanties associées aux marchés réglementés</td> <td>Élevé</td> </tr> <tr> <td>Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché</td> <td>Élevé</td> </tr> <tr> <td>Le cours des actions de la Société peut être affecté par une volatilité importante</td> <td>Élevé</td> </tr> <tr> <td>Risque d'absence de liquidité du titre</td> <td>Élevé</td> </tr> <tr> <td>Risque d'une insuffisance des souscriptions et d'une annulation de l'Offre</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Risque lié à l'éventualité d'une cession significatives d'actions sur le marché</td> <td>Faible</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du risque	Évaluation du risque	Absence de prospectus visé par l'AMF et des garanties associées aux marchés réglementés	Élevé	Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché	Élevé	Le cours des actions de la Société peut être affecté par une volatilité importante	Élevé	Risque d'absence de liquidité du titre	Élevé	Risque d'une insuffisance des souscriptions et d'une annulation de l'Offre	Modéré	Risque lié à l'éventualité d'une cession significatives d'actions sur le marché	Faible
Intitulé du risque	Évaluation du risque														
Absence de prospectus visé par l'AMF et des garanties associées aux marchés réglementés	Élevé														
Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché	Élevé														
Le cours des actions de la Société peut être affecté par une volatilité importante	Élevé														
Risque d'absence de liquidité du titre	Élevé														
Risque d'une insuffisance des souscriptions et d'une annulation de l'Offre	Modéré														
Risque lié à l'éventualité d'une cession significatives d'actions sur le marché	Faible														
<p>Section 4 – INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES</p>															

4.1	<p>À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou « OPF ») ;• Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :<ul style="list-style-type: none">○ Un placement en France ; et○ Un placement privé international dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). <p>Un minimum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, telles que définies ci-après) sera offert dans le cadre de l'OPF. Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : (i) fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et (ii) fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions). L'avis de résultat de l'OPF qui sera publié par Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits. Il est par ailleurs précisé que chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 1 action.</p> <p>En fonction de l'importance de la demande et après consultation du Chef de File et Teneur de Livre, la Société pourra augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15%, soit un nombre maximum de 126 723 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre agissant en qualité d'agent stabilisateur (l'« Agent Stabilisateur »), une option permettant la souscription, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 97 154 Actions Nouvelles (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation des modalités définitives de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 13 juillet 2023 jusqu'au 12 août 2023 (inclus).</p> <p>Le prix de souscription des Actions Nouvelles a été fixé à 6,55 € (prime d'émission incluse) par Action Nouvelle (le « Prix de l'Offre ») par le conseil d'administration de la Société du 3 juillet 2023. Le prix des Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des Actions Nouvelles dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>En toute hypothèse, le montant total de l'Offre n'excèdera pas 7 M€. En conséquence et conformément à la réglementation applicable (les titres de la Société n'ayant fait l'objet au cours des 12 derniers mois d'aucune offre au public, à l'exception de l'émission par la Société le 28 juillet 2022 d'obligations simples d'un montant total de 1 M€ dans le cadre d'une offre réalisée via une plateforme de financement participatif), l'émission des Actions Nouvelles et leur admission sur Euronext Growth ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus approuvé par l'AMF. Néanmoins, en application du règlement général de l'AMF et des règles des marchés Euronext Growth, la Société a établi un document d'information qui a fait l'objet d'un examen par Euronext.</p>
-----	---

Produit brut, dépenses estimées et produit net de l'Offre			
	Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%	Après exercice intégral de la Clause d'Extension	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Produit brut	5 534 K€	6 364 K€	7 000 K€
Produit brut (hors souscription par voie de compensation de créances) ¹	3 932 K€	4 762 K€	5 398 K€
Dépenses estimées	960 K€	1 014 K€	1 055 K€
Produit net	4 574 K€	5 350 K€	5 945 K€
Produit net (hors souscription par voie de compensation de créances) ¹	2 972 K€	3 748 K€	4 343 K€

1 Certains créanciers de la Société se sont engagés à souscrire à l'Offre, à hauteur d'un montant total de 1 602 K€, exclusivement par voie de compensation avec la créance qu'ils détiennent à l'encontre de la Société.

Principales dates du calendrier prévisionnel de l'Offre

3 juillet 2023	Conseil d'Administration de la Société décidant des modalités de l'opération
6 juillet 2023	Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPF Diffusion du communiqué de presse annonçant l'ouverture de l'Offre et mise à disposition du Document d'Information Ouverture de l'OPF et du Placement Global
12 juillet 2023	Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
13 juillet 2023	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Décision du Conseil d'Administration de la Société fixant les modalités définitives de l'Offre et décidant de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Début de la période de stabilisation éventuelle Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
18 juillet 2023	Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
19 juillet 2023	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris
12 août 2023	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

L'émission dans le cadre de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription. Les personnes désireuses de participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 juillet à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 13 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les investisseurs seront révocables : (i) les ordres reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (les particuliers doivent se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions) ; (ii) les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront être révoqués auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 13 juillet 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription reçus

Certains nouveaux investisseurs et créanciers existants de la Société se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire pour un montant total de 4 902 K€, soit 88,6% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), étant précisé que chacun des créanciers

existants souscrits à l'Offre uniquement par voie de compensation avec la créance qu'il détient à l'encontre de la Société.

Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient supérieures au nombre des Actions Nouvelles).

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription susvisés :

Identité du souscripteur	Montant de l'engagement de souscription
M. Alexandre de SELLERS de MORANVILLE ¹	1 140 000 €
M. Geoffroy BELTJENS ¹	192 000 €
M. Jean-Michel GIQUEL ¹	90 000 €
M. Laurent GIQUEL ¹	90 000 €
M. Charles BELTJENS ¹	60 000 €
M. Tanguy NOBLET ¹	30 000 €
Total par compensation de créances	1 602 000 €
Saffelberg Investments SA ²	2 000 000 €
Autres Investisseurs ²	1 300 000 €
Total non par compensation	3 300 000 €
TOTAL	4 902 000 €

1 Souscription réalisée exclusivement par voie de compensation avec la dette obligataire que le créancier détient à l'encontre de la Société, étant précisé que, conformément aux termes de ces obligations, le créancier bénéficiera dans ce cadre d'une prime de remboursement anticipée égale à 20% de la dette en principal.

2 En contrepartie de leurs engagements de garantie, les nouveaux investisseurs percevront une commission d'un montant égal à 5% du montant de leurs engagements de souscription. Par ailleurs, Cyrille DAMANY a exprimé son intérêt pour éventuellement souscrire à l'Offre, par voie de compensation avec tout ou partie de l'avance en compte courant qu'il détient à l'encontre de la Société, soit un montant maximum de 1 258 K€, en fonction de la demande.

Engagement d'abstention de la Société

180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation pris par l'ensemble des actionnaires et créanciers de la Société

L'ensemble des actionnaires de la Société se sont engagés à conserver les titres de la Société pendant 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles. Les créanciers susvisés participant à l'opération se sont également engagés à conserver les titres de la Société pendant 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

L'ensemble de ces engagements (i) portent sur l'ensemble de leurs actions, à l'exception (i) de celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'Offre (hors Actions Nouvelles souscrites par compensation de créances) ou acquises sur le marché postérieurement à l'Offre et, (ii) concernant Messieurs Cyrille DAMANY et Philippe Le RAY, ne portent pas sur le nantissement consenti par chacun d'eux au bénéfice d'Aggro Croissance, d'Eiffel Apolline Dette privée et d'Eiffel Croissance Directe en garantie du prêt accordé le 26 juin 2020 par ces dernières à la Société.

Chef de file et Teneur de Livre

Invest Securities – 73 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.

Incidence de l'Offre sur les capitaux propres et la participation dans le capital de la Société

L'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Document d'Information 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci, sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Document d'Information, serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres au 31/12/22 (en € par action)	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles	0,19	1,00%
Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%	2,12	0,73%
Après exercice intégral de la Clause d'Extension	2,33	0,70%
Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	2,47	0,68%

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société								
Actionnaires	Avant émission des Actions Nouvelles				Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Cyrille DAMANY	736 130	32,1%	736 130	32,1%	736 130	23,5%	1 472 260	28,4%
Philippe Le RAY	515 000	22,5%	515 000	22,5%	515 000	16,4%	1 030 000	19,9%
Total mandataires sociaux	1 251 130	54,6%	1 251 130	54,6%	1 251 130	39,9%	2 502 260	48,3%
Chris Project	843 524	36,8%	843 524	36,8%	843 524	26,9%	1 434 174	27,7%
Alexandre de SELLERS de MORANVILLE	0	0,0%	0	0,0%	174 045	5,5%	174 045	3,4%
Saffelberg Investments SA	0	0,0%	0	0,0%	305 343	9,7%	305 343	5,9%
Flottant ¹	198 060	8,6%	198 060	8,6%	563 496	18,0%	761 556	14,7%
Total	2 292 714	100,0%	2 292 714	100,0%	3 137 538	100,0%	5 177 378	100,0%

Actionnaires	Après exercice intégral de la Clause d'Extension				Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Cyrille DAMANY	736 130	22,6%	1 472 260	27,8%	736 130	21,9%	1 472 260	27,3%
Philippe Le RAY	515 000	15,8%	1 030 000	19,4%	515 000	15,3%	1 030 000	19,1%
Total mandataires sociaux	1 251 130	38,3%	2 502 260	47,2%	1 251 130	37,2%	2 502 260	46,3%
Chris Project	843 524	25,8%	1 434 174	27,0%	843 524	25,1%	1 434 174	26,6%
Alexandre de SELLERS de MORANVILLE	174 045	5,3%	174 045	3,3%	174 045	5,2%	174 045	3,2%
Saffelberg Investments SA	305 343	9,4%	305 343	5,8%	305 343	9,1%	305 343	5,7%
Flottant ¹	690 219	21,1%	888 279	16,7%	787 373	23,4%	985 433	18,2%
Total	3 264 261	100,0%	5 304 101	100,0%	3 361 415	100,0%	5 401 255	100,0%

1 Incluant notamment la détention de Amadéite et de International Pizza Consulting, inférieures à 5% du capital post réalisation de l'Offre.

4.2. Pourquoi ce Document d'Information est-il établi ?

Raisons de l'Offre – Produit net estimé – Utilisation des fonds

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 4 574 K€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) et sera affecté de la façon suivante :

- Un montant total de 1 602 K€ sera dédié au remboursement d'une partie des dettes actuelles de la Société, par voie de compensation avec le prix de souscription des Actions Nouvelles que les créanciers en question se sont engagés à souscrire ;
- Le solde, soit un montant de 2 972 K€, sera affecté comme suit :
 - Environ 40% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité du Groupe ainsi qu'au remboursement de la dette pré-introduction en bourse ;
 - Environ 35% seront dédiés aux dépenses d'investissement dans l'outil industriel du Groupe afin d'accompagner la montée en volumes ;
 - Environ 20% seront dédiés au renforcement des équipes commerciales et du management intermédiaire du Groupe ;
 - Environ 5% seront dédiés au financement de l'innovation et de la recherche et développement afin de créer les relais de croissance de demain.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, elle ne dispose pas, avant la réalisation de l'augmentation de capital objet du Document d'Information, d'un niveau de fonds de roulement net suffisant afin de lui permettre de faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois suivant la date du Document d'Information.

La trésorerie disponible de la Société à fin janvier 2023 permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'en septembre 2023, et le montant complémentaire nécessaire à la poursuite des activités de la Société au

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

	<p>cours des douze mois suivant la date d'approbation du Document d'Information est estimé à 1,9 M€. En cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors souscription par compensation de créances, le produit net de l'Offre serait de 2 972 K€.</p> <p>Contrat de placement L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement qui sera conclu entre le Chef de File et Teneur de Livre et la Société, portant sur l'intégralité des Actions Nouvelles. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.</p> <p>Prise ferme : Néant. - Conflits d'intérêts : Néant. - Disparité de prix : Néant.</p>
4.3	<p>Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ? Sans objet.</p>